

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 7 décembre 2020 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraiche, conseillère
Monsieur Albin Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

Absent :
Monsieur Marion Boucher conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2020-12-672

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 2,10, 18 et du 26 novembre 2020®
- 4) Acceptation des déboursés de novembre 2020®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Programmation TECQ ®
- 7) Projet de règlement #206 ®
- 8) Calendrier des séances du conseil pour 2021 ®
- 9) Avis de motion adoption du budget 2021 ®
- 10) Inclusion des redevances de Innergex dans le budget 2021 ®
- 11) Adoption de l'augmentation salariale 2021 ®
- 12) Traitement des élus®
- 13) Contribution TACIM 2021 ®
- 14) Renouvellement contrat de service PG solution®
- 15) Adhésion Tourisme Gaspésie 2021 ®
- 16) Nomination Maire suppléante®
- 17) Résolution à TELUS®
- 18) Suivi du maire et des conseillers
- 19) Correspondance;
- 20) Varia;
- 21) Période de questions
- 22) Levée de la séance; ®

2020-12-673

Adoption des procès-verbaux du 2, 10, 18 et 26 novembre 2020

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité de conseillers présents que les procès-verbaux du 2, 10, 18 et du 26 novembre 2020 soient adoptés tels que présentés par le Secrétaire-trésorier.

2020-12-674

Acceptation des déboursés de novembre 2020

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursée de novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

2020-12-675

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 30 novembre 2020; en conséquence, après discussion, il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 43 951.76 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

2020-12-676

Programmation TECQ

Considérant que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réels vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

2020-12-677 Projet de règlement 206

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020;

Considérant que certaines zones ne correspondent pas à l'utilisation qu'il doit en être fait dans le cadre d'un projet;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 15 octobre 2020;

Modifiant la zone EAF10 et EAF 11 en y ajoutant la classification Cr (commerce et service à caractère récréotouristique) pour les lots 19-A-1 et 18 canton Denoue;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité de conseillers présents que le projet de règlement 198, soit adopté tel que présenté.

Le conseiller Jean-François Synnett se retire.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le règlement a été remis à chaque membre du conseil municipal tel que requis.

2020-12-678 Calendrier des séances pour 2021

CONSIDÉRANT Que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Noëlla Daraiche

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 qui se tiendront à 19 h :

- 5 janvier
- 1^{er} février
- 1^{er} mars
- 6 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 9 août
- 7 septembre
- 4 octobre
- 15 novembre
- 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-679

Avis de motion adoption du budget 2021

La conseillère Sylvie Langlois donne avis de motion qu'à une séance extraordinaire du Conseil, le règlement numéro 207 concernant l'adoption du budget 2021 de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine sera adopté; résolu à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-680

Inclusions des redevances Innergex énergie renouvelable au budget 2021

Considérant que le conseil municipal veut maintenir son niveau de taxation à un niveau qu'il juge raisonnable;

Considérant que la municipalité reçoit approximativement 161 000,00 \$ en redevances éoliennes pour l'année 2021;

Il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité affecte les redevances reçues de **Innergex énergie renouvelable** au montant de 161 000.00 \$ pour l'année 2021 aux fins du budget municipal.

2020-12-681

Augmentation salariale 2021

Considérant les conditions de travail en vigueur à la municipalité;

Considérant que le taux moyen d'inflation se situant à près de 0.7 %;

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu à l'unanimité des conseillers présents; (à noter que Sylvie Langlois se retire de la décision)

Que la municipalité donne au responsable des travaux publics André Huet ainsi qu'à Martin Bérubé une augmentation salariale de 0.7 % pour la prochaine année 2021.

2020-12-682

Traitement des élus

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 02-12-2019;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement fixe une rémunération de base pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2020 et les exercices financiers suivants.

Article 3

La rémunération de base annuelle du maire pour 2020 est fixée à 6 975.36 \$ conforme la loi sur le traitement des élus municipaux article 24.4 et publié dans la Gazette officielle du Québec chaque année. En cas d'absence prolongée du maire (plus de 30 jours), le maire suppléant peut recevoir cette rémunération et l'allocation de dépenses stipulée à l'article 5.

Article 4

La rémunération de base annuelle des conseillers municipaux est fixée à 2 325.12 \$ conforme à la loi sur le traitement des élus municipaux article 24.4 et publié dans la Gazette officielle du Québec chaque année.

Article 5

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.

Article 6

En plus de la rémunération prévue aux articles 4 et 5, ajout d'un montant forfaitaire de 25 \$ par présence aux réunions extraordinaires dûment convoqué par le directeur général.

Article 7

L'augmentation annuelle sera basé sur l'IPC.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Lecture faite

2020-12-683**Contribution au TACIM pour 2021**

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que soit adoptée la contribution municipale 2021 au TACIM, pour un montant de 1925 \$.

2020-12-684**Renouvellement contrat avec PG solutions**

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que le contrat de service (logiciel comptable) avec PG Solutions pour 2021, au montant de 7216.99 \$ taxes incluses.

2020-12-685**Adhésion Tourisme Gaspésie**

Considérant que la municipalité reprend la responsabilité du site du Phare Cap-de-la-Madeleine pour la saison 2021 et les suivantes;

Considérant la pertinence de l'information aux touristes en saison estivale;

Il est proposé par Noëlla Daraïche et résolu unanimement que la municipalité adhère à Tourisme Gaspésie et paie sa cotisation au montant de 300 \$ pour l'année 2021.

2020-12-686**Nomination maire suppléant**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement que la conseillère Noëlla Daraïche soit maire suppléante pour la fin du mandat.

2020-12-687**Résolution à Télus**

Considérant que la télévision sur fibre optique de Télus propose le poste de CHAU-TV sur notre territoire;

Considérant les nombreuses demandes de citoyens de pouvoir avoir accès à CFER;

Il est proposé par Albin Fournier et résolu unanimement que la municipalité demande à Télus de permettre aux citoyens de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine de regarder CFER TV sur la télé OPTIK.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

Correspondance

Monsieur le Maire fait lecture des diverses correspondances.

Varia

2020-12-688

Demande d'appui pour projet Le Chafaud

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement que la municipalité donne son appui au projet Le Chafaud avec la condition que celui-ci soit conforme aux lois et règlements en vigueur sur notre territoire.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2020-12-689

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 45.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général